

Documents requis pour la présentation du dossier artistique en vue d'une admission en 10^e artistique au régime de la formation de technicien ou au régime technique - projet pilote

L'élève qui se présente le **12 juillet 2010 (entre 8.00 heures et 16.00 heures)** avec son dossier artistique devra remettre, le même jour, les pièces suivantes :

- une copie des 3 bulletins de la classe de 7^e
- une copie des 3 bulletins de la classe de 8^e / 6^e
- une copie des 2 bulletins du 1^{er} et du 2^e trimestre de la classe de 9^e / 5^e
- le cas échéant, une copie des bulletins de la dernière classe fréquentée (concerne uniquement les élèves qui n'ont pas fréquenté une classe de 9^e / 5^e en 2009-2010).

L'élève recevra, lors de la présentation du dossier, une fiche de remise de dossier qu'il/elle devra remettre le jour de son inscription définitive au SPOS du LTAM.

Documents requis pour l'inscription en classe de 10^e artistique (régime de la formation de technicien et régime technique)

L'élève dont le dossier est accepté et qui est admissible soit à la division artistique au régime de la formation de technicien soit à la division artistique au régime technique devra se présenter une deuxième fois au lycée, lors des journées nationales d'inscription, pour s'y inscrire définitivement. Les dates des journées d'inscription sont impérativement **le vendredi 16, le lundi 19 et le mardi 20 juillet 2010.**

Les documents requis pour l'inscription définitive sont les suivants :

- la fiche de remise de dossier donnée à l'élève lors de la présentation du dossier
- une copie du bulletin du 3^e trimestre de la classe de 9^e / 5^e et, le cas échéant, de la dernière classe fréquentée
- l'original de l'avis d'orientation du 3^e trimestre
- l'original de la décision de promotion du 3^e trimestre émis par le conseil de classe
- l'original de la fiche de départ
- une copie de la carte de sécurité sociale
- une fiche d'inscription : cette fiche pourra être retirée au SPOS du LTAM et devra être signée par l'élève demandeur ainsi que par la personne responsable.

**Heures d'ouverture le vendredi 16, le lundi 19 et le mardi 20 juillet 2010 :
de 8.00 heures à 11h30 et de 14 heures à 16 heures.**

L'équipe du SPOS